

Devant l'offensive des chefs d'établissement pour imposer le « tout compétences » dont l'évaluation par compétences, il est indispensable de déconstruire leurs justifications.

Cette analyse se base aussi sur l'imposition et le nouveau rôle octroyé au logiciel privé Pronote qui tend à occuper une place monopolistique dans les établissements.

Pronote, simple outil numérique tend à devenir un prescripteur pédagogique et une collecteur de métadonnées (Big Data) avec un système de centralisation totalisante : « Pronote is watching you » aurait-on écrit en 1984.

Nos deux dernier.e.s ministres ont clamé que la Réforme du collège 2016 était la liberté retrouvée des équipes enseignantes, que l'Ecole devait être celle de la confiance...

Au-delà de l'opération de communication, qui devient la norme ministérielle désormais, il n'y a jamais eu aussi impressionnante offensive pour mettre au pas nos pratiques pédagogiques et nos modes d'évaluation que ces dernières années. Vous êtes libres... de faire ce que l'on vous dit.

Reprenons donc les arguments avancés par l'administration :

Il est inacceptable que les familles soient tardivement prévenues du niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

D'abord, une attestation de fin de cycle est une évaluation certificative (ou sommative) et pas un contrôle continu résultant de l'agrégation de compétences validées disciplinairement pendant les trois années d'un cycle.

Comme le demandent les textes officiels, il faut choisir le niveau de maîtrise du socle commun dans ses cinq domaines de manière transversale et collégiale.

Selon le Code de l'éducation dans son article D 122-2 :

« Chacun de ces domaines requiert la contribution transversale et conjointe de toutes les disciplines et démarches éducatives. »

« Les objectifs de connaissances et de compétences de chaque domaine de formation et la contribution de chaque discipline ou enseignement à ces domaines sont déclinés dans les programmes d'enseignement prévus à l'article L.311-1 et suivants. »

En divisant les domaines du socle commun par disciplines, l'administration assume donc de ne pas appliquer les textes législatifs officiels et réglementaires dont elle est le garant dans l'établissement.

On peut les rejoindre sur le fait que ces textes soient, en effet, inapplicables intellectuellement.

Comment être capables de faire la synthèse de trois années et de 13 matières différentes pour positionner l'élève sur un niveau de maîtrise par domaine ?

Pour la validation du cycle de fin de Sixième, rien n'est prévu pour se concerter avec les collègues de CM1 et de CM2 et pour prendre en compte leurs évaluations de connaissances et de compétences précédentes ?

Pour faire un suivi sérieux et cohérent, il faudrait enseigner exactement les mêmes choses et évaluer exactement les mêmes choses (soi-même et entre nous) or les éléments du programme (connaissances et compétences) et le degré d'exigences évoluent au cours d'un cycle. Souvent les élèves connaissent de nouvelles difficultés à partir de la Quatrième lorsqu'ils se confrontent à plus d'abstraction, de notionnel et qu'ils doivent davantage rédiger, argumenter.

Le décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 et l'arrêté du 31 décembre 2015 définissent les informations à donner aux familles sur les acquis de leur enfant.

Force est de constater qu'à travers nos évaluations commentées, nos « bulletins » trimestriels, nos rencontres régulières avec les parents (appels téléphoniques, rencontres plus longues surtout pour les P.P, rencontres parents-professeurs), nous faisons déjà, et consciencieusement notre travail.

Les parents sont bien au courant du niveau, des progrès et des attentes scolaires vis-à-vis de leur enfant.

L'arrêté du 31 décembre 2015 précise bien, dans les annexes 2 et 3, les informations à fournir aux familles...

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/12/31/MENE1531425A/jo>

Annexe 2

« Au cycle 3, les bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève comportent au moins:

1. Un bilan de l'acquisition des connaissances et compétences et des conseils pour progresser.
2. Un suivi des acquis scolaires de l'élève qui mentionne, pour chaque enseignement du volet 3 de l'annexe 2 de l'arrêté du 9 novembre 2015 susvisé (programme du cycle 3) :
 - les principaux éléments du programme du cycle travaillés durant la période ;
 - les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles de l'élève ;
 - le positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période sur une des quatre positions suivantes : objectifs d'apprentissage non atteints, objectifs d'apprentissage partiellement atteints, objectifs d'apprentissage atteints, objectifs d'apprentissage dépassés ou, le cas échéant, en classe de 6e, **la note obtenue par l'élève.** »

Annexe 3

« Au cycle 4, les bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève comportent au moins:

1. Un bilan de l'acquisition des connaissances et compétences et des conseils pour progresser.
2. Un suivi des acquis scolaires de l'élève qui mentionne, pour chaque enseignement du volet 3 de l'annexe 3 de l'arrêté du 9 novembre 2015 susvisé (programmes du cycle 4) et, le cas échéant, chaque enseignement de complément mentionné à l'article 7 de l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège :
 - les principaux éléments du programme du cycle travaillés durant la période ;
 - les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles de l'élève ;
 - **la note de l'élève** ou tout autre positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période. »

Il n'y est absolument pas question de valider le socle commun en continu.

Pour le cycle 4, il faut renseigner, par période (le trimestre habituellement), les compétences et les éléments du programme travaillés, les notes (pour ceux qui notent) ou toute autre forme d'évaluation, et des conseils pour progresser.

C'est ce qui est nommé « bilan périodique » et qui remplace désormais l'appellation « bulletin trimestriel ».

Vous pouvez aller regarder un bilan périodique-type sur Eduscol, le site de référence à priori.

<http://eduscol.education.fr/cid103747/des-bulletins-aux-bilans.html>

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Evaluation_socle_2016/06/3/EV16_LSUN_C4_5e_612063.pdf

Nulle mention du socle commun ne s'y trouve.

Il faut réaliser notre propre grille d'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun.

Le ministère de l'Education nationale qui n'a pas produit de grille d'évaluation nationale renvoie donc ce travail supplémentaire à l'autonomie des équipes locales.

Si chaque établissement a ses propres critères d'évaluation, à quoi sert le mot « commun » dans « socle commun ». Quid de l'Education nationale ? De l'égalité républicaine ?

Comment peut-on ensuite **au lycée** avoir une idée du niveau réel d'un élève à partir de son Livret Unique de Scolarité Numérique (LSUN) ?

De toute façon la question ne se pose pas pour l'instant puisque le logiciel n'est toujours pas opérationnel.

L'onglet « Compétences » de Pronote devrait être rempli pour mieux informer les familles.

Le mot est lâché « **compétences** », cette commande de l'U.E depuis la stratégie de Lisbonne en 2000 gangrène notre métier.

Tout comme le mot « compétences » est on ne peut plus instrumentalisé, que penser du détournement de celui de « culture » quand on nous enjoint d'être dans la « culture de l'évaluation », dans la « culture de l'établissement » tout comme on vante la « culture de l'entreprise »...

Le ministère a essayé d'introduire sa vision des compétences via le LPC (et son système binaire « acquis »,

« non acquis ») puis par le procès en imprécision et en injustice contre les notes.

La note a beaucoup de défaut mais positionner un élève sur quatre niveaux de maîtrise revient finalement à le noter aussi. Noter de 1 à 4 est pourtant cinq fois moins précis qu'une notation classique de 0 à 20. Nous sommes censés préparer nos élèves pour le lycée, où certain.e.s échouent malheureusement beaucoup. Or au lycée, les élèves sont notés et pour le baccalauréat les élèves sont notés aussi.

Évaluer « par compétences » permettrait d'évaluer tout, tout le temps.

L'évaluation permanente peut être vue comme un meilleur outil de diagnostic pour mieux encourager nos élèves et pour suivre plus finement leur progrès mais elle peut aussi être un terrible outil de contrôle social en les habituant à être comptables, en temps réel, de ce tout ce qu'ils font et à être surveillés sans arrêt.

Que masque donc cet onglet « Compétences » dans Pronote ?

Petite remarque pour commencer, si cet outil est censé nous permettre de mieux informer les familles du niveau de maîtrise du socle commun de leurs enfants, où sont les deux onglets manquants qui permettent de réaliser le triptyque du socle : connaissances-compétences-culture ?

Comment Pronote fait-il le lien entre les compétences disciplinaires et le socle commun, qui ne sont pas toujours les mêmes (voir tableaux comparatifs) ?

Pourquoi Pronote propose lui-même un troisième ensemble de compétences à valider (voir tableaux comparatifs) ? D'où provient ce référentiel ?

Qui a choisi de le faire figurer dans Pronote ? L'établissement qui paye ce service numérique est-il maître de ses choix ?

Où Pronote va-t-il chercher le niveau de maîtrise des connaissances attendues dans le socle commun et détaillées longuement dans le *B.O n°*

17 du 23 avril 2015 ? Comment relie-t-il les connaissances et les compétences attendues ?

Nous devrions donc faire une confiance aveugle à un logiciel privé payant (2 000 euros par an) ? Nous devrions donc laisser un algorithme inconnu faire notre travail ?

La facilité est tentante lorsque l'on vous propose du « clé en main » surtout devant la surcharge de travail et la fatigue du métier.

En cliquant sur l'onglet « Compétences », vous avez accès à 7 sous-menus (le mieux, c'est de poursuivre la lecture en étant connecté sur Pronote).

Le premier sous-onglet « Grilles »

vous permet d'afficher les compétences officielles des programmes, par cycle, pour le sous-onglet « grilles par matière ».

Par contre, nous ne savons pas à quoi correspondent les compétences proposées par Pronote dans le sous-onglet « grilles par domaine ». Elles ne viennent d'aucun texte officiel, que nous connaissons en tout cas, et sont pourtant proposées comme une norme. C'est problématique.

Le second sous-onglet « Evaluation »

permet de créer son évaluation par compétences (celles officielles des programmes disciplinaires ou celles de Pronote pour les domaines) dont le niveau de maîtrise ressortira avec des ronds de couleur rouge, jaune et vert... Seule l'évaluation peut être coefficientée mais pas les compétences qu'elle évalue.

Le troisième sous-onglet « Bulletin »

ne correspond pas au décret et à l'arrêté de 2015 parce qu'il fait fi des connaissances qui font tout autant partie que les compétences du programme travaillé.

Il peut proposer des intitulés de compétences très générales, donc peu explicites (« Pratiquer des langages ») ou qui ne sont pas des compétences (« Restituer des connaissances »).

Le détail des évaluations est un joli bracelet brésilien rouge, jaune, vert clair, vert foncé avec des chiffres correspondant à ces points.

Compétences évaluées	Détail des évaluations					
Pratiquer des démarches scientifiques	13	8	15	17		
Pratiquer des langages	11	2	8	5		
Restituer des connaissances	9	1	10	6		

En quoi est-ce un outil de communication plus lisible pour les élèves et les parents auxquels il est destiné ? En quoi avoir beaucoup de rouge serait moins stigmatisant et décourageant qu'une mauvaise note ?

Le quatrième sous-onglet « Saisie des appréciations »

semble vouloir proposer la synthèse des évaluations.

Elle doit opérer, nous supposons, un positionnement disciplinaire aussi, sur le niveau de maîtrise du socle commun. Là encore, comment cette magie numérique s'opère ? Par le Saint-Esprit algorithmique de Pronote ? A quoi servent les appréciations qu'il faut à nouveau remplir puisque l'on est censé l'avoir déjà fait pour le bulletin ?

Le cinquième sous-onglet « Parcours éducatifs »

paraît inapproprié aux seules compétences. Les parcours (« citoyen », « d'éducation artistique et culturelle », « avenir ») intègrent une forte composante de connaissances et surtout de culture pour l'un d'entre eux, c'est même un des termes de son intitulé.

Le sous-onglet « Bilans par domaine »

fait apparaître un niveau de maîtrise des domaines du socle basé sur les « compétences Pronote » et sur les compétences que l'on peut rentrer. Ce qui revient à ma critique de départ sur les grilles locales qui se substituent au caractère « commun » et national du socle.

Il y a aussi une colonne « Validé le », ce qui laisserait à penser qu'un niveau soit acquis définitivement ? Officiellement, la validation doit pourtant être transversale et conjointe à la fin du cycle 3 et du cycle 4.

Le sous-onglet « Bilans de cycle »

nous montre une synthèse colorée des évaluations de l'élève puis 5 cases pour la maîtrise du socle commun dont la case « dispensé » qui n'existe pas sur l'attestation officielle du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Voir sur Eduscol : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/96/2/LSU_C4_bilan_cycle_4_626962.pdf

Σ Domaines	Évaluations	Niveau de maîtrise				
		d	●	●	●	●
D1.1 - Langue française à l'oral et à l'écrit						
D1.2 - Langues étrangères et régionales						
D1.3 - Langages mathématiques, scientifiques et informatiques						
D1.4 - Langage des arts et du corps						
D2 - Les méthodes et outils pour apprendre						
D3 - La formation de la personne et du citoyen						
D4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques						
D5 - Les représentations du monde et l'activité humaine						

Dans cet exemple, comment faire la synthèse pour les domaines D1.1 et D2 où le rouge et le jaune sont égaux ?

La validation d'un niveau de maîtrise du socle commun ne peut pas se résumer à un bilan de compétences à la Bioman.

Quel sens pour D4 si l'on positionne le niveau de maîtrise sur le jaune alors que l'élève est capable d'être rouge et vert ?

Après cette longue dissection de l'onglet « Compétences » dans Pronote, nous n'arrivons pas à comprendre ce qui va permettre à nos élèves de progresser, surtout ceux qui sont « rouge », ni aux parents de pouvoir suivre précisément la scolarité et les progrès de leur enfant.

Nous y voyons surtout un moule destiné à formater nos pratiques et nos élèves, un outil pratique pour produire du quantitatif et des statistiques qui permettront de classer les établissements entre eux, d'évaluer et de payer les professeurs selon leurs performances...